

## **CONSULTATION**

# **CRÉATION D'UN SITE INTERNET DÉDIÉ TOURISME D'AFFAIRES**

**OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN**

6 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – CS 98777  
79027 NIORT CEDEX

TÉLÉPHONE : 05 49 24 18 79 – [WWW.NIORTMARAISSPOITEVIN.COM](http://WWW.NIORTMARAISSPOITEVIN.COM) –  
[INFO@NIORTMARAISSPOITEVIN.COM](mailto:INFO@NIORTMARAISSPOITEVIN.COM)



## Table des matières

Introduction .....	5
1 Cadre général .....	6
1.1 Présentation du territoire .....	6
1.2 Présentation de l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin .....	7
1.3 Le projet, les objectifs.....	8
1.3.1 Organisation du projet .....	8
1.3.2 Objet de la consultation.....	8
1.3.3 Préconisations, rôle de conseil.....	8
1.3.4 Les objectifs .....	8
1.3.5 Les cibles .....	9
1.3.6 Graphisme .....	9
2 Expression des besoins.....	10
2.1 Architecture générale du site internet .....	10
2.1.1 Présentation de l'arborescence .....	10
2.1.2 Composition de la page d'accueil .....	10
2.1.3 Contenus du site internet et fonctionnalités .....	10
2.2 Gestion des contenus.....	10
2.2.1 Un CMS adapté.....	10
2.2.2 Moteur de recherche des offres.....	11
2.2.3 Intégration des données en provenance du SIT .....	12
2.2.4 Fonctionnalités de partage et de navigation .....	12
2.3 Référencement et accessibilité.....	12
3 Hébergement, installation, maintenance et garantie .....	13
3.1 Hébergement .....	13
3.2 Réception de la solution .....	13
3.3 Support, maintenance corrective et maintenance évolutive .....	13
3.3.1 Support et maintenance corrective .....	13
3.3.2 Maintenance évolutive.....	14
4 Obligations légales .....	14
4.1 Garantie .....	14
4.2 Respect des obligations légales d'information et de déclaration.....	14
4.3 Droit de la propriété.....	14
5 Cadre de la réponse.....	14
5.1 Proposition de base.....	14
5.1.1 Présentation .....	14
5.1.2 Caractéristiques de la solution .....	14
5.1.3 Proposition financière.....	14

5.1.4	Délai et planning de réalisation .....	14
5.1.5	Maquettes .....	15
5.2	Transmission de la réponse .....	15
5.3	Contacts.....	15

## Introduction

L'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin souhaite réaliser un nouveau site internet dédié à la clientèle « Tourisme d'Affaires ».

Il vous est demandé de bien vouloir prendre connaissance du présent cahier des charges afin de répondre à la consultation organisée dans ce but.

Actuellement, il n'existe pas de site pour la cible Tourisme d'Affaires. Néanmoins, le site grand public de la destination comporte un onglet « Tourisme d'Affaires ».

# 1 Cadre général

## 1.1 Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération du Niortais regroupe 42 communes et 120 000 habitants.

Elle est la 4<sup>ème</sup> place financière de France, et bénéficie d'une structure économique solide et dynamique articulée entre autre autour de la présence des sièges sociaux des plus grandes mutuelles et assurances nationales. Un tissu industriel et à haute valeur ajoutée vient compléter ce territoire qui justifie donc d'un revenu par ménage parmi les plus haut de France (36<sup>ème</sup>/790) et d'une proportion de CSP+ importante.

Le territoire bénéficie d'un cadre de vie reconnu et offre aujourd'hui plus d'emplois que d'actifs (125 emplois pour 100 actifs). Son dynamisme économique, sa situation géographique privilégiée avec une desserte autoroutière (croisement A10/A83) et la ligne LGV font de ce territoire celui avec le taux de chômage le plus bas de la Région Nouvelle Aquitaine avec 7,3%.

Le secteur de la Banque/Assurance, le Numérique, le Commerce de Détail et l'industrie représente les principaux secteurs d'activités privés du territoire.

En matière touristique, ce territoire s'organise principalement autour

- d'une destination à forte notoriété, le Marais poitevin,
- d'une ville-centre, Niort, qui s'affirme comme destination pour les courts séjours touristiques et
- d'un Tourisme d'Affaires lié à l'activité économique des entreprises locales.

Outre ces points de fixation du tourisme, le territoire communautaire se structure quant à lui autour de la Sèvre niortaise et de villages ruraux concentrant hébergements et services. Il bénéficie de l'attractivité touristique propre au Marais poitevin et à Niort, voire des territoires voisins (Pays Mellois - Forêt de Chizé).

Quelques chiffres pour comprendre le territoire :

En matière d'offre, le territoire représentait fin 2017 :

- 34 hôtels totalisant 1303 chambres dont une majorité en catégorie 3 étoiles depuis les modifications des normes de classement effectuées en 2012 ; Le parc hôtelier continue de progresser qualitativement et quantitativement.
- 8 terrains de camping, principalement publics, 550 emplacements dont 46% en catégorie trois étoiles et plus. Les reclassements ont impacté ce parc en lui assurant une hausse de catégorie mais ces changements n'ont pas généré de hausse de fréquentation à l'exception notable d'un équipement privé sur Coulon. Des transferts de gestion du public vers le privé devraient toutefois faire évoluer la situation.
- 66 maisons d'hôtes offrant environ 190 chambres, 78 % sont labellisées (dont 70 % de niveau 3 et 4 clés ou épis)
- 260 meublés de tourisme dont 74 % sont labellisés - Gîte de France et Clévacances - dont 40 % sont classés 3 ou 4 épis-clés-étoiles.
- 12 hébergements collectifs ouverts au public touristiques (résidences, gîtes de groupes, centres d'hébergements familiaux,...) pour environ 700 lits.
- 1000 résidences secondaires
- 11 embarcadères ou loueurs de canoës
- 6 loueurs de vélos et 300 km d'itinéraires balisés autour de la Vélo Francette, du Chemin du III<sup>ème</sup> millénaire et du plan Vélo déployé dans le Marais poitevin.
- 8 centres équestres

## 1.2 Présentation de l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin

Un office de Tourisme est un outil né de la volonté d'une collectivité qui en définit les moyens et les statuts. L'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin Vallée de la Sèvre niortaise a été créé le 1er janvier 2010 sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.).

12 permanents répartis en quatre grands pôles : Accueil – Information (4) / Commercial (3) / Communication (3) et Administration (2).

1 bureau d'accueil permanent à Niort et deux bureaux d'accueil saisonniers ouverts entre 6 et 8 mois par an selon leur fréquentation : 330 jours d'ouverture au public sur l'année en 2017 pour environ 31 000 personnes accueillies.

Un budget prévisionnel maintenu à 965 000 € en 2017 avec une contribution CAN stable depuis 2015 d'un montant de 450 000 €, et la disparition effective des aides - régionale et départementale - dont disposait l'Office de Tourisme depuis plusieurs années.

Plus de 350 acteurs touristiques ou annonceurs « partenaires » de l'Office de Tourisme

Un volume d'affaires d'environ 640 600 € TTC (en hausse de 11.6 %) généré directement (505 100 €) ou indirectement (135 500 € avec Open System) par l'Office de Tourisme et ses partenaires institutionnels au profit des acteurs locaux.

### **5 missions principales :**

**Accueillir et informer** : mission première de l'Office de Tourisme ! Après les importants investissements produits sur les sites d'accueil en 2014 (création d'un nouveau bureau d'accueil à Niort, transformation de l'accueil saisonnier d'Arçais), 2017 a permis de réorganiser le déploiement territorial en créant sur St Hilaire la Palud un « Point info Tourisme » adossé à la Poste communale, en lieu et place d'un bureau d'accueil saisonnier. Pour mémoire, la mission d'accueil et d'information connaît les mutations les plus importantes dans les métiers du tourisme en raison de l'évolution- nationale- des comportements des visiteurs générant une baisse régulière de la fréquentation enregistrée.

**Promouvoir la destination** : compétence partagée avec l'Agence départementale de développement touristique (ADT 79) et la Région mais également le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. En 2017, l'Office de Tourisme a dû s'adapter aux évolutions stratégiques lancées par l'ADT 79 (abandon de la communication-promotion) et le CRT Nouvelle-Aquitaine (redéfinition de sa stratégie) et a renforcé significativement son programme de promotion sur l'Île de France et sur la cible du Tourisme d'affaires

**Commercialiser nos produits** : Depuis 2011, l'Office de Tourisme accentue son rôle commercial au travers de ses activités de billetterie, de vente de séjours groupes ou du tourisme d'Affaires. Depuis 2013, les résultats économiques enregistrés progressent régulièrement ; après la baisse de 2016, 2017 renoue avec la croissance pour atteindre le niveau exceptionnel de 2015 avec 641 000 € ; pour mémoire, il s'établissait à 573 000 € en 2016, 638 000 € TTC en 2015, 518 000 € TTC en 2014 et 395 000 € en 2013.

2017 a vu se renforcer le plan d'actions « Spécial Tourisme d'affaires » élaboré par le Club « Tourisme d'Affaires » constitué fin 2014 ; L'Office de Tourisme a élaboré également sa première brochure Groupes.

**Fédérer les acteurs** : l'Office de Tourisme poursuit sa fonction de conseil au profit des prestataires-partenaires (publics ou privés) qui le sollicitent pour leur support de

communication, stratégie commerciale, projets de développement,... Il a proposé des formations (ateliers web) ou des « éductours » pour les aider à développer leur activité. Il a renouvelé ses actions ciblant les nouveaux habitants pour en faire des prescripteurs du territoire (3 rendez-vous à Niort, St Rémy et Prahecq).

**Observer** : au travers des études ou enquêtes menées par la Région Poitou-Charentes, le Parc ou l'ADT 79 (fréquentation des Hôtels et Campings de l'INSEE, enquête SOFRES), l'Office de tourisme recueille les données relatives aux fréquentations des sites de visite. Il analyse la provenance des touristes se présentant dans ses bureaux d'accueil et évalue en cours d'année, par sondage auprès des prestataires, l'intensité de l'activité entre avril et septembre.

### 1.3 Le projet, les objectifs

#### 1.3.1 Organisation du projet

L'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin est le maître d'ouvrage qui dispose de la capacité de validation sur tout sujet relatif à la création du site internet.

Le prestataire sera en mesure de constituer et de présenter une équipe chargée du suivi du projet durant la totalité du projet (du lancement de projet jusqu'au recettage post mise en ligne).

Il sera capable de proposer une équipe fiable et pérenne durant le projet. Cette équipe présentera un calendrier de réalisation en identifiant les différents jalons et sas de validation tant du point de vue du prestataire que du point de vue de l'office de tourisme. Chacun s'engagera à respecter les délais négociés.

#### 1.3.2 Objet de la consultation

La demande se présente sous la forme d'une prestation de service ayant pour objectif la mise en place d'un site Internet responsive et de sa console d'administration.

Les prestations attendues sont :

- Un site responsive et géré par un outil de gestion de contenus (CMS) open-source
- Capable d'intégrer les données issues du système d'informations touristiques (SIT) Tourism System utilisé par l'office de tourisme et développé par la société Raccourci mais aussi les systèmes d'informations touristiques Tourinsoft ou LEI.
- L'hébergement du présent site
- La maintenance

#### 1.3.3 Préconisations, rôle de conseil

Aussi précis soit-il, le présent Cahier des charges ne constitue pas un descriptif exhaustif et limitatif des fournitures et prestations attendues. Il en résulte que le prestataire de ce marché se fera une obligation de signaler sans délai toute erreur, omission ou ambiguïté qui serait susceptible d'interdire ou de gêner la mise en œuvre de leurs solutions, en totalité ou partiellement.

Il est demandé de réaliser l'ensemble des prestations liées au marché et décrites dans le présent cahier des charges.

#### 1.3.4 Les objectifs

Le nouveau site internet devra répondre aux trois objectifs suivants :

- Présenter et décrire l'offre : il s'agit d'un site vitrine ayant pour but de montrer une destination structurée et organisée pour la cible Tourisme d'Affaires.
- Valoriser les atouts de la destination : à travers un contenu éditorial pertinent et attractif les atouts du territoire seront présentés et développés.



- Segmenter l'offre avec un moteur de recherche : face à une offre dense et pour répondre à une certaine cible (développées ci-dessous) qui sait ce qu'elle recherche il est nécessaire que chacun puisse mettre en avant rapidement les éléments l'intéressant sans être perturbé par les autres produits qui ne lui sont pas destinés.

### 1.3.5 Les cibles

Le site internet s'adresse aux quatre cibles définies ci-après :

**Organisateurs de congrès/colloques** : il s'agit généralement de personnes connaissant et résidant sur le territoire. Ils peuvent être le relais local d'une fédération ou d'un groupe par exemple. Pour ces personnes, le site internet sera « pédagogique » pour leur présenter les infrastructures dédiées sur le territoire est les moyens à leur disposition ou à mettre en œuvre.

**Organisateurs de séminaires / incentives / événementiel** : entreprises, agences, etc.

Cette cible se décline en deux parties bien distinctes et pour lesquelles l'approche sera différente.

D'une part les entreprises ou agences se situant dans la région, et qui connaissent le territoire et souhaitent connaître les activités et structures à même d'accueillir l'événement qu'ils organisent.

D'autre part, les entreprises ou agences situées en dehors de la région. Ces dernières ne connaissent pas forcément Niort ou le Marais Poitevin et l'approche de cette clientèle se fera plutôt par la thématique des produits proposés (nature, sport, zen, activité à sensation, etc).

**Participants aux événements** : il s'agit des participants aux événements dont l'Office de Tourisme a contribué à l'organisation. Ils accéderont *via* le site internet à la plateforme de réservation d'hébergements ou aux informations pratiques.

**Agences événementielles** : les agences événementielles sont traitées de la même façon que les organisateurs de séminaires / incentives.

### 1.3.6 Graphisme

Le site devra séduire et convaincre et donc être très qualitatif. Une proposition graphique épurée, graphique, dynamique est attendue. Le rendu général doit être élégant, moderne, sobre, en cohérence avec la cible visée, les dernières tendances du web et du tourisme d'affaires.

Afin de maîtriser les coûts, le design pourra si besoin s'appuyer sur des *templates* existants, néanmoins, il devra être en cohérence avec l'identité visuelle de l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin.

## 2 Expression des besoins

### 2.1 Architecture générale du site internet

L'objectif étant de permettre un accès rapide à l'information, le site doit être pensé pour répondre aux besoins des organisateurs et participants des événements. Il doit être **direct et simple** d'utilisation.

#### 2.1.1 Présentation de l'arborescence

L'arborescence du nouveau site Internet présentée en annexe est une **première orientation**. Cette dernière permet à l'agence d'avoir des indications complémentaires en termes d'organisation de contenus. Néanmoins, cette arborescence évoluera, notamment en fonction des préconisations qui seront faites. Le prestataire pourra faire valoir son expertise en matière d'organisation des contenus, afin de faciliter la navigation.

#### 2.1.2 Composition de la page d'accueil

La page d'accueil doit être traitée comme une **vitrine, animée, fonctionnelle et séduisante** :

- 1. De la destination en tant que destination Tourisme d'Affaires.**
- 2. Du bureau des congrès et des événements en tant qu'acteur incontournable**
- 3. De l'offre**

La page d'accueil doit être immersive et convaincante, donner une vision claire des contenus du site. Elle doit répondre aux critères d'une navigation efficace et maîtrisée.

Les éléments clés suivants seront mis en avant :

- Visuels (images, vidéos, images 360°) avec les messages clés de la destination
- Moteur de recherche pour accéder au catalogue de l'offre.
- Une carte pour situer la destination
- L'agenda des grands événements
- L'accès direct
- L'accès direct au catalogue de l'offre

#### 2.1.3 Contenus du site internet et fonctionnalités

Les contenus seront distingués en trois types.

Les contenus dits « éditoriaux » qui correspondront à des pages rédactionnelles. Il sera possible dans ces pages d'intégrer du texte, des liens, des boutons, des images, des vidéos et des formulaires de contact normés RGPD. Cette liste n'est pas limitative.

Les contenus « catalogue » devront permettre de présenter les produits de façon attractive et claire. Chaque produit sera développé au sein d'une page qui lui sera propre selon un modèle établi par le client et le prestataire.

Les contenus issus du SIT seront présentés sous forme de fiche d'informations. La liste des objets sera dynamique et offrira la possibilité pour l'internaute d'affiner sa recherche via plusieurs filtres (situation géographique, services, type d'établissement, etc.) ainsi que via une carte permettant de localiser chaque fiche.

## 2.2 Gestion des contenus

### 2.2.1 Un CMS adapté

Le site internet sera alimenté et mis à jour en toute autonomie par l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin. Le prestataire déploiera pour ce faire le CMS open source de son choix.

La solution technique choisie par le prestataire devra être ergonomique et intuitive. Les fonctionnalités du CMS seront détaillées dans la réponse à la consultation. De plus, le prestataire intégrera dans son offre une formation à l'utilisation du CMS et remettra un support de formation.

#### 2.2.1.1 Fonctionnalités attendues

RTE (Rich Text Editor) : rédiger et mettre en forme facilement des contenus et placer librement un lien interne.

Versionning (gestion des versions) et rollback : gérer les évolutions d'un même contenu, en enregistrant toutes les modifications qu'il subit, de la rédaction à la validation finale, mais aussi restaurer un contenu dans son état initial.

Principe d'héritage : un nouveau contenu créé se calque automatiquement sur le template du contenu parent ou le contenu d'origine.

Gestion de l'arborescence : pouvoir facilement ajouter de nouvelles pages à tous les niveaux de l'arborescence du site et pouvoir facilement modifier leur ordre.

Bibliothèque multimédia : gérer une bibliothèque de contenus multimédia (images, vidéos, sons, pdf...).

URL rewriting : Il est impératif que chaque page du site possède dynamiquement une adresse URL propre qui pourra être réécrite au besoin (URL rewriting).

Multilinguisme : il n'est pour l'instant pas prévu de développer le site internet dans une autre langue que le français. Néanmoins la possibilité devra exister afin de pouvoir être mis en œuvre facilement lorsque l'Office de Tourisme souhaitera le faire.

Générateur de formulaire : paramétrer et générer des formulaires normés RGPD à mettre en ligne sur le site. Le paramétrage comprend le choix d'une ou plusieurs adresses email vers lesquelles seront envoyés chaque soumission du formulaire.

Gestion de bannières promotionnelles : pouvoir de manière autonome intégrer n'importe quel format de bannière auto-promo, à n'importe quel endroit du site.

Bibliothèque de liens : pouvoir gérer l'intégralité des liens internes ou externes du site. Contrôle de l'intégralité des liens : Le CMS proposé contrôlera automatiquement et à fréquence régulière (paramétrable) la syntaxe des liens associés au contenu du site internet. Un message d'alerte sera adressé au responsable du site en cas de lien rompu : contenu déplacé ou supprimé.

#### 2.2.2 Moteur de recherche des offres

Un soin particulier sera apporté au développement des fonctionnalités de recherche et de tri. L'offre étant diversifiée et large, il est essentiel que l'internaute puisse rapidement écarter les offres ne correspondant pas à sa recherche pour n'avoir que les produits susceptibles de l'intéresser.

Ainsi, dès la page d'accueil l'internaute sera invité à accéder aux offres via un bandeau de recherche :

– Quoi ? – Combien ? – Où ?

Par la suite certaines entrées de menu fonctionneront avec le même type de filtrage (voir arborescence en annexe).

Le site internet sera également doté d'un moteur de recherche interne dans lequel seront indexés tous les contenus du site. Ce moteur de recherche interne sera accessible depuis toutes les pages du site.

### 2.2.3 Intégration des données en provenance du SIT

L'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin utilise à ce jour le SIT Tourism System développé par l'agence Raccourci. Un marché public au niveau départemental est en cours concernant le choix d'une des solutions utilisées dans la région Nouvelle-Aquitaine (Sirtaqui-Tourinsoft, édité par Faire-Savoir pour l'ex-région Aquitaine ou LEI édité par Proximit pour l'ex-région Limousin)

**Le prestataire devra être capable d'intégrer ces solutions et doit prévoir une géolocalisation de ces offres sur des API qui ne génèrent pas de frais supplémentaires (Open street Map ou autre) – le SIT ne prévoit pas d'outil de mapping intégré.**

### 2.2.4 Fonctionnalités de partage et de navigation

D'une manière générale, le prestataire devra être force de proposition quant à la structure du site et des contenus.

Il veillera à ce que le site internet corresponde aux standards actuels en matière de conception et de navigation.

Chaque page sera accessible via un fil d'Ariane et pourra être partagée par email ou vers les principaux réseaux sociaux.

## 2.3 Référencement et accessibilité

Le site internet devra respecter les règles standards du web du W3C. Il sera compatible avec les principaux navigateurs du marché tels que Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari, Internet Explorer/Edge, etc.

La consultation du site ne nécessitera pas non plus l'installation de plugins additionnels que ce soit pour l'internaute ou pour le client en tant qu'administrateur.

Le prestataire devra appliquer un référencement naturel. Par conséquent, le code XHTML et les feuilles de style CSS seront séparés. Les pages devront contenir des métadonnées (keywords, author, description) suffisantes pour améliorer la visibilité du site internet dans les moteurs de recherche. Un sitemap est à prévoir.

Le prestataire devra aussi veiller à l'optimisation de la page 404 et autres pages de redirection.

Enfin, le prestataire, intégrera le marqueur Google Analytics de l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin afin de pouvoir bénéficier des statistiques de fréquentation.

## 3 Hébergement, installation, maintenance et garantie

### 3.1 Hébergement

Le prestataire devra fournir dans son offre une solution d'hébergement capable de garantir un fonctionnement 24 heures sur 24, un service de surveillance des serveurs et des applications, des dispositifs de gestion de réseau et de sauvegarde automatique. Il indiquera les coordonnées et les références de l'hébergeur le cas échéant.

Le taux de disponibilité du site internet ne saurait être inférieur à 99% sur une plage d'ouverture de 24h/24 et 7j/7. La montée en charge du contenu du site et de sa consultation doit être prise en compte.

Dans le cas où les performances d'accès au site seraient inférieures à la norme habituellement retenue (délai de réponse inférieur à 5 secondes), le prestataire devra mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de résoudre le problème dans un délai maximum de deux semaines.

Les noms de domaine sont gérés directement par l'Office de Tourisme via son propre fournisseur. Le prestataire indiquera les pointages DNS effectués lors de la mise en ligne du site internet. Le DNS devra être sécurisé HTTPS.

### 3.2 Réception de la solution

Le prestataire mettra à disposition une version du site sur la plateforme de test pour effectuer la recette fonctionnelle globale du site : vérifier la bonne intégration de la charte graphique sur la page d'accueil et sur les différentes pages et valider l'ensemble des fonctionnalités proposées. Pour effectuer ces tests fonctionnels l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin fournira un minimum de contenu pour pouvoir visualiser les différentes maquettes de présentation.

Une fois la recette globale du site prononcée, le prestataire prend en charge le transfert de cette version sur la plateforme d'exploitation pour permettre la mise en ligne du contenu.

Avant la mise en ligne d'une première version du site, le prestataire devra effectuer en présence du titulaire des tests de performance de la solution. Les résultats de ces tests devront vérifier que les temps de réponse moyens, à la sortie du serveur, sont inférieurs à 5 secondes pour 90% des fonctions prévues dans les scénarios du jeu de test pour 10 utilisateurs simultanés.

Dans le cas où ces résultats ne seraient pas atteints, le prestataire devra prendre à sa charge l'ensemble des dispositions nécessaires jusqu'à obtention des objectifs attendus.

### 3.3 Support, maintenance corrective et maintenance évolutive

Cette prestation fera l'objet d'un contrat de maintenance.

#### 3.3.1 Support et maintenance corrective

Le titulaire assure le support technique et la maintenance corrective des logiciels qui composent le socle technique. Cette prestation comprend le support téléphonique et la correction des incidents et dysfonctionnements pour lesquels une reproduction peut être réalisée.

Les incidents ayant pour effet de rendre le résultat inutilisable sont considérés comme une indisponibilité et doivent être corrigés dans les 48 H à compter de la notification.

Les incidents non bloquants et sans conséquence sur le résultat obtenu devront être corrigés dans les deux semaines à compter de la notification.

### 3.3.2 Maintenance évolutive

Dans le cadre de cette maintenance, le prestataire fera bénéficier le client des améliorations apportées au produit ou au service, pour les fonctionnalités objet de la commande. Ces mises à jour feront l'objet d'une information préalable du client avec description des modifications apportées.

## 4 Obligations légales

### 4.1 Garantie

La période de garantie exigée est d'un an. La garantie porte sur tout vice, défaut de conception ou de fonctionnement qu'il soit visible ou caché. Pendant la période de garantie, le prestataire s'engage à assurer la maintenance corrective gratuitement.

La maintenance à l'issue de cette période corrective, fera l'objet d'un contrat d'assistance technique incluant l'hébergement du site. Le prestataire devra indiquer ses conditions d'intervention dans ce cadre et préciser dans son offre le coût du contrat annuel.

### 4.2 Respect des obligations légales d'information et de déclaration

Le prestataire doit s'engager à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de respecter les obligations légales en matière d'information et de déclaration requises pour tout site web, en général, et pour tout site de collectivité locale en particulier.

Le site devra être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD.

### 4.3 Droit de la propriété

Le prestataire devra spécifier dans sa réponse, qu'il cède tous les droits de propriété sur tous les développements réalisés dans le cadre de ce projet, qu'il s'engage à documenter son travail et qu'il remettra les modules informatiques, codes sources des développements informatiques spécifiques, fichiers de travail ayant servis à la réalisation des éléments graphiques dans un format de travail et dans le format de publication sur l'Internet (Gif, Jpeg, etc...) et différents fichiers de paramétrage du système.

## 5 Cadre de la réponse

Toutes les sociétés souhaitant répondre à la présente consultation peuvent adresser leur proposition en respectant le cadre de réponses ci-après détaillé.

### 5.1 Proposition de base

Le prestataire précisera obligatoirement les points suivants dans sa réponse :

#### 5.1.1 Présentation

Le prestataire présentera sa société, l'équipe projet dédiée et ses références.

#### 5.1.2 Caractéristiques de la solution

Le prestataire détaillera la solution technique retenue et ses fonctionnalités sur la base du présent cahier des charges

#### 5.1.3 Proposition financière

Le prestataire fournira un devis détaillé. Les prix sont réputés complets, ils comprennent toutes les cessions de droits relatifs à la propriété intellectuelle, toutes les charges fiscales, parafiscales frappant obligatoirement les prestations.

#### 5.1.4 Délai et planning de réalisation

Le prestataire fournira dans sa réponse un rétro-planning du projet.

### 5.1.5 Maquettes

Le prestataire fournira une maquette graphique de la page d'accueil, d'une page de contenu éditorial et d'une liste de résultats (catalogue de l'offre).

### 5.2 Transmission de la réponse

Les réponses pourront être adressées par email ou par courrier à l'attention de Monsieur Thierry Hospital, Directeur.

Par email : [arthurfollin@niortmaraispoitevin.com](mailto:arthurfollin@niortmaraispoitevin.com)

Par courrier :

Office de Tourisme Niort Marais Poitevin  
6 rue de l'Hôtel de Ville – CS98777  
79027 NIORT CEDEX

***Les réponses devront être réceptionnées au plus tard le vendredi 7 septembre 2018 à 13 heures.***

### 5.3 Contacts

Vos contacts au sein de l'Office de Tourisme Niort Marais Poitevin sur ce projet :

Laurent GALLAS

Responsable commercial

05 49 24 89 76

[laurentgallas@niortmaraispoitevin.com](mailto:laurentgallas@niortmaraispoitevin.com)

Arthur FOLLIN

Animateur web

05 49 24 04 06

[arthurfollin@niortmaraispoitevin.com](mailto:arthurfollin@niortmaraispoitevin.com)